

Appel à projets Vergers

www.parc-naturel-ardennes.fr

Aujourd'hui les vergers des zones rurales n'occupent plus que des superficies marginales. Ils sont pourtant d'une importance cruciale pour la biodiversité et les équilibres des paysages et écosystèmes agro-pastoraux. A cela s'ajoute, une **volonté locale de favoriser le circuit court, et une alimentation diversifiée de qualité**. Le Parc naturel régional des Ardennes souhaite vous aider à développer **des vergers communaux**.

Quels sont les projets éligibles ?

- * La fourniture d'arbres fruitiers en haute-tige et demi-tige,
- * La plantation des arbres,
- * La fourniture et la pose des tuteurs et colliers de tuteurage,
- * La mise en place d'un paillage biodégradable,
- * La fourniture et la pose de protections racinaires (contre les rongeurs),
- * La fourniture et la pose de protections individuelles *.

**Plusieurs types de protections individuelles peuvent être éligibles : cervidés, bovins (corset métallique), chevreuil (manchon fondu) ou protection castor (manchon grillagé).*

Pour candidater :

La collectivité devra transmettre au Parc :

- * Une lettre de demande de subvention,
- * Une note détaillant le projet,
- * Le dossier de demande de subvention complété (à retirer auprès du Parc ou sur le site internet www.parc-naturel-ardennes.fr).

TAUX DE L'AIDE :
80% (HT)

PLAFOND DE LA
SUBVENTION :
2 000€

Un accompagnement technique du Parc peut vous être proposé pour la réalisation de votre projet.

La collectivité peut solliciter cette aide uniquement tous les 2 ans.

Contact :

Valentin FOURDRAIN

Chargé de mission environnement

07 77 97 94 62

valentin.fourdrain@parc-naturel-ardennes.fr

DATE LIMITE :

**15 SEPTEMBRE
2024**